

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Présents : CHAMBARD F, CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, QOCHIH Z,

Absents excusés : JAILLET J, PETITJEAN B, WOLFF JC, SAFFREY C

Pouvoirs : WOLFF JC à P GRICOURT

Madame Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Un administré présent.

Ouverture de la séance à 20h00

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2018 :

Approbation reportée au prochain Conseil Municipal.

2. PISTE CYCLABLE : COURLANS/CHILLY LE VIGNOBLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la piste cyclable reliant la commune de Chilly Le Vignoble à Courlans sera financée à 70 % par ECLA et 30 % par les communes concernées, subventions déduites du montant estimatif des travaux.

Le coût total est estimé à 156 030€ HT.

Il restera à la charge des communes, une fois les subventions et la part d'ECLA déduites, environ 13 000€ H.T., soit 6500€ H.T. pour chacune d'elles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le financement de la réalisation de la piste cyclable Chilly le Vignoble/Courlans pour un montant maximum de 7000€ à la charge de la commune de Chilly Le Vignoble.

3. TRANSPORT SCOLAIRE : ACCOMPAGNATRICE DE BUS LIAISON CHILLY/COURLANS :

Un transport scolaire a été mis en place, depuis ce début d'année scolaire, pour transporter 11 enfants de Chilly le Vignoble et 22 de Courlans (Hameau de Chavanne) à L'école de Courlans. Pour assurer la sécurité dans ce transport une accompagnatrice de bus a été recrutée.

Par délibération en date du 21 septembre 2018, la commune de Courlans, sans concertation avec la commune de Chilly le Vignoble, a approuvé, pour le paiement du salaire de l'accompagnatrice, le plan de financement suivant :

- 50 % à la charge d'ECLA,
- 25 % à la charge de la Commune de Courlans,
- 25 % à la charge de la Commune de Chilly Le Vignoble.

Monsieur José PASCOA désapprouve les méthodes de M. Le Maire de Courlans et propose de lui envoyer un courrier de mécontentement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à six voix POUR et deux voix CONTRE (Madame QOCHIH et Monsieur CROISSANT) le plan de financement pour rémunérer l'accompagnatrice de bus.

Autres remarques sur les transports scolaires

Madame Frédérique CHAMBARD indique qu'il y a des problèmes avec le bus le Mercredi à midi au départ de la gare de Lons Le Saunier (bus complet).

4. ECLA – APPROBATION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer, conformément à l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts, sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées s'est réunie le 12 juillet 2018, et a établi le rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2018 (document consultable en Mairie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport des charges transférées 2018.

5. BOIS ET FORETS :

Règlement affouages 2018/2019 :

Madame la 3^{ème} adjointe présente le règlement pour la saison 2018/2019 des affouages, elle précise que les arbres doivent être coupés le plus possible à ras de la terre ; si cette clause n'est pas appliquée, possibilité de 90 € d'amende.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement des affouages pour la saison 2018/2019.

Assiette, dévolution et destination des coupes 2019,

Madame la 3^{ème} adjointe indique que pour l'année 2019, les services de l'ONF propose des coupes sur les parcelles 9-10-11-12-13-14a-15-16p / coupe d'amélioration. Il s'agit de la 4^{ème} éclaircie d'un mélange de sapin pectiné-douglas. Pour les parcelles 5 et 6 il s'agit d'une coupe TSF de grumes et bois de chauffage. Les ventes publiques par adjudication porteront sur les résineux parcelles 9-10-11-12-13-14a-15-16p (sur pied) et des feuillus en bloc façonné pour les parcelles 5 et 6.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'assiette, dévolution et destination des coupes 2019.

Affouages 2018/2019

Ils auront lieu sur le site de Montarliers à MONTMOROT. Les parcelles ouvertes à l'affouage sont les 5 et 6 (bois de chauffage) et les 22 et 23 (couronnes de chênes et de hêtres). Le prix de vente proposé est de 7 € le stère. Le volume moyen du lot sera estimé après martelage.

La parcelle 26 va être replantée et l'agent de l'ONF a indiqué que des couronnes étaient toujours sur place. ; volume estimé à 8 stères qui doit être enlevé avant le 15 novembre.

Madame la 3^{ème} adjointe propose qu'un message soit transmis aux affouagistes. le lot serait vendu 56 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture des parcelles 5 et 6, 22 et 23 pour l'affouage et le prix de vente de 7€ le stère.

Contrat pour travaux d'abattage et de débardage :

Les services de l'ONF proposent un contrat de travaux pour l'abattage et le débardage des parcelles 22 et 23. Mme la 3^{ème} adjointe indique qu'à ce contrat a été ajouté un plan de prévention des risques, document obligatoire lorsque plusieurs entreprises travaillent sur un même site.

Ces documents sont à la signature de Monsieur le Maire.

6. MISE A DISPOSITION DU LOCAL SANITAIRE DANS LE PARC DES VIGNES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Pour que vive la Sorne » a pour projet la création d'un café associatif au sein du local.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a des contraintes sanitaires et des travaux de mises aux normes à réaliser.

Une convention de mise à disposition du local sera envisagée dès que l'association aura proposé son projet définitif.

7. MANIFESTATION « POMMES EN FETES » :

Madame Janine MEGARD informe le conseil municipal que les habitants de Chilly Le Vignoble n'étaient pas nombreux lors de la manifestation.

La journée était organisée comme suit :

Le matin et début d'après-midi: atelier jus de pommes (pressage et pasteurisation).

Le soir : soirée Mexicaine avec repas et animations

8. EGLISE – COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE LA DRAC :

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe le Conseil Municipal que Charlotte LEBLANC, chargée de Mission au Service de la Conservation du Patrimoine de la DRAC, est venue visiter l'église Saint Georges le jeudi 04 octobre, dans le but de boucler l'instruction du dossier de demande d'inscription de cet édifice.

Il précise que la Commission Scientifique de la DRAC doit se réunir pour le classement de l'église en novembre, et statuer définitivement sur cette demande d'inscription. Si la décision d'inscrire l'église au titre de la préservation des Monuments Historiques est prise, la Commune pourra bénéficier de diverses aides jusqu'à une hauteur cumulée de 65%, voire légèrement plus, au titre des aides supplémentaires accordées aux entreprises spécialisées dans la restauration, telles que les laviers.

9. RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE :

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe les membres du Conseil, que la « Commission Culture » d'ECLA demande que chaque Commune procède au recensement exhaustif de son petit patrimoine, qu'il soit communal où relevant du domaine privé.

10. VOYAGE A ALESIA :

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe le Conseil Municipal que compte tenu des délais, il sera difficile de maintenir le voyage des jeunes de Chilly, à l'Archéo-site d'Alésia en Côte d'Or. Le voyage initialement programmé le 30 octobre 2018, est maintenu mais il est reporté au printemps 2019.

11. INAUGURATION DE L'ARMOIRE POUR LA FIBRE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de l'armoire pour la fibre aura lieu le Lundi 3 décembre 2018 en présence de la presse.

Il précise que dans les 3 mois après l'inauguration, une réunion publique aura lieu concernant la commercialisation.

12. NOUVEAUX NUMEROS DE RUE :

Mr le Maire informe le conseil municipal que deux nouveaux numéros de rue ont été attribués :

- le 63 – Route de Frébuans
- le 105 – Route de Lons.

13. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la cérémonie du 11 novembre l'ANACR a proposé que soit visualisé un film (5 minutes) qui a été réalisé par les écoliers de Courlans.

Les membres du conseil municipal demandent la possibilité de visionner le film avant le 11 Novembre.

14. LOCATAIRE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du retard de règlement de loyers, un locataire a souscrit un échéancier pour la résorption de sa dette auprès de la trésorerie.

15. TRAVAUX ZAC DE MESSIA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux concernant la ZAC de Messia sont en cours.

16. CIRCULAIRE DE LA PREFECTURE CONCERNANT LA SECHERESSE :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la circulaire concernant la sécheresse dans le Jura sera consultable sur le site internet de la Mairie, pour information aux habitants.

17. VEHICULE DE LA MAIRIE :

Monsieur José PASCOA revient sur le sujet concernant l'utilisation du véhicule de la Mairie par l'employé communal, Mme Qochih et M. Croissant confirment leurs désaccords.

Monsieur Le Maire leur répond qu'il maintient sa décision et que si, comme ils le laissent entendre cette décision est illégale, qu'ils en apportent la preuve.

Monsieur Le Maire précise que le coût concernant le carburant pour la commune est d'environ 900 € par an.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un contrat d'entretien et de maintenance a été souscrit auprès de Peugeot depuis la livraison, pour 10000 kms par an et que le coût d'usure d'un véhicule pour 9000 kms par an se situe autour de 900 € par an les premières années.

Clôture de la séance à 22h

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 31 octobre 2018

Le Maire,

Philippe GRICOURT

